



CMPN du 16 juillet 2015

Paris, le 16 juillet 2015

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Fanny ARAV
- Roger DILLESEGER
- Nathalie WETZEL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avec l'entrée en vigueur des décrets découlant de la loi portant réforme du ferroviaire, le Groupe Public Ferroviaire SNCF est réellement constitué par le transfert des actifs entre les trois EPIC à la date du 1^{er} juillet 2015.

Ce moment a été marqué par la présence du Premier Ministre au siège de la SNCF et a fait l'objet d'un discours auquel nous avons été très attentifs. Le message de M. VALLS rappelle quelques vérités :

- la volonté d'entraver le vieillissement du réseau,
- la volonté d'investir sur le réseau classique,
- l'erreur d'avoir lancé quatre lignes LGV simultanément,
- la priorité désormais donnée aux transports de proximités,
- la construction d'un cadre social harmonisé pour répondre aux attentes de la concurrence.

En clair : rien de nouveau et surtout aucune annonce sur les interrogations liées au financement de la réforme. Pire encore, la SNCF a été contrainte de faire un chèque de 62 millions d'euros à l'état lors des derniers jours du mois de juin afin de solder le compte des dividendes. Sur ce point la mise en œuvre de la loi portant réforme du ferroviaire devrait mettre enfin un terme à ces versements de dividendes entre une entreprise public d'état et sa tutelle qu'est l'état.

Dans cette même période la loi MACRON, avec ses conséquences négatives pour le ferroviaire, est adoptée par l'Assemblée Nationale.

Pour l'UNSA-Ferroviaire nous émettons de vives inquiétudes sur la politique d'aménagement du territoire menée actuellement, en effet, alors que la tendance est

donné au transfert du rail vers la route, nous avons pu assister au record de bouchon (+600km) pour les départ des vacances du mois de juillet.

Bribes par bribes, les signes envoyés au transport ferroviaire ne sont pas de nature à nous rassurer et comme nous avons eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises, la concurrence ne sera pas la solution à la problématique du financement du transport public, le retrait des parts détenues par la SNCF chez NTV nous conforte dans notre analyse.

Concernant les travaux du GT Organisation du travail : l'UNSA considère qu'il est nécessaire d'objectiver les différentes réglementations du travail en vigueur dans le ferroviaire et dans les métiers couverts par le champ d'application. A ce titre, l'UNSA est favorable à la mise en œuvre d'une expertise permettant de comparer les différentes règles en vigueurs. Le RH0077 couvrant 95% des salariés de la branche, la grille de lecture devra permettre une analyse au regard de cette réglementation.